

COMPTE RENDU

DU

CONGRES SCIENTIFIQUE

INTERNATIONAL

DES CATHOLIQUES

TENU A PARIS

DU 1^{er} AU 6 AVRIL 1891

L'EVANGELISATION DE L'AMERIQUE

AVANT CHRISTOPHE COLOMB

PAR M. DE D. LOPEZ JELIC

De Séville (Espagne)

PARIS

ALPHONSE PICARD, EDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1891

*Un magnifique ouvrage
de documentation
à l'hommage de l'histoire
D'Alvarez*

*Republié
à Paris
(1891)*

Le *Compte rendu du Congrès scientifique international des Catholiques* paraît en 8 fascicules formant un total de plus de 2.000 pages.

Le prix du *Compte rendu* complet est de 20 francs. Les fascicules ne se vendent pas séparément.

Le *Compte rendu* se vend à l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugnard, 74, et chez M. Alph. PICARD, éditeur, 82, rue Bonaparte.

L'ÉVANGÉLISATION DE L'AMÉRIQUE

AVANT CHRISTOPHE COLOMB

PAR M. LE D^r LOUKA JELIĆ

De Spalato (Dalmatie).

Que l'Amérique fût connue aux Européens avant sa découverte par Christophe Colomb, c'est désormais un point généralement admis. Mais que le christianisme ait été propagé en Amérique avant Christophe Colomb, c'est une question qui demande des preuves précises¹.

La tradition si ancienne de l'Égypte sur l'existence d'un immense continent au delà de l'Océan Atlantique, tradition visée par Platon², s'est toujours maintenue durant le moyen âge. Il y a un fait qui n'est pas de peu d'importance pour donner à cette tradition un fondement de certitude. Au vi^e siècle de l'ère vulgaire, les moines irlandais, sous la conduite de saint Brandan, recherchèrent le monde transatlantique, considéré jusqu'alors comme un mythe. Ils découvrirent ce monde, y séjournèrent quelques années, et puis retournèrent dans leur patrie³. Dans les temps postérieurs, plusieurs efforts pour retrouver les îles transatlantiques, visitées par les moines irlandais, restèrent sans succès. Cependant le souvenir de la découverte n'était pas perdu. Les cosmographes Honoré d'Autun (1112-1137) et Gervais de Tilbury (1211⁴) sont là pour en faire foi. De plus, nous avons le témoignage des cartes cosmographiques du moyen âge⁵.

Nous ne trouvons là, il est vrai, qu'une idée vague de l'existence d'un monde existant au delà de l'Atlantique, idée à laquelle se mêle un élément

1. Un des meilleurs travaux qui traite assez longuement de ces deux questions est celui de G. Guvier, *Découverte de l'Amérique par les Normands au X^e siècle*. Paris-Rouen, 1874.
2. *Timee*, éd. Didot-Schneider, t. II, p. 202; *Critias*, éd. Didot-Schneider, t. II, p. 281; voir *Schol. Platon. Tim.*, Didot-Müller. *Fragmenta histor. graec.*, t. IV, p. 443, fragm. 1; Posidonios, l. c., III, p. 281, § 6; Strabon, l. II, c. 3, § 6; Seneca, *Melania*, v. 375-79.
3. *Acta S. Melanii*, c. 5, 6 et 7°. *Acta sanctorum*, 16 mai; vol. III, p. 600, éd. Vancl.
4. *De imagine mundi*, lib. I, c. 36; Migne, *Patrol. lat.*, t. 172, c. 152.
5. *Ola hyperbatica*; G. G. Lehnitz, *Scriptores rerum Brunsvicorum*, Hannoverae, 1707, t. I, p. 919.

6. Jomard, *Les monuments de la géographie*, pl. XIII, nos 2, 6; pl. XIV, Mappemonde du XIII^e siècle conservée à Hersfort; « Fortunate Insula sex sunt insulae Brandani; » pl. XV, Geburth 665 haben S. Brandan mit seinem Schiff auf diese Insel der dasselbst vii wunders bosche und dher stehen Jahr darnach wieder in sein Land zoge. »

légendaire, sorti des mythes de l'antiquité. Mais nous possédons d'autres sources qui nous attestent que le continent américain était non seulement connu, mais encore colonisé par les Européens du Nord, à partir du x^e siècle. Les Sagas Scandinaves forment un ensemble de témoignages historiques qui ne manquent pas de valeur et d'après lesquels le Groënland aurait été connu des aventuriers normands dans les vingt-cinq dernières années du ix^e siècle et colonisé à la fin du x^e; les contrées avoisinantes, l'Helmland, le Markland, le Vinland et le Hythramanaland¹, déjà connues à la fin du x^e siècle, furent visitées et colonisées au xi^e siècle. Ces pays furent convertis au christianisme au commencement du xi^e siècle; dans les siècles suivants, la religion ne manqua pas de se propager et de s'accroître en même temps que la civilisation. Les voyageurs des temps modernes ont retrouvé les ruines de nombreux monuments témoignant de cette prospérité et confirmant en bloc le récit des Sagas.

De plus, on possédait aussi quelques documents historiques sur cette question. Mais, jusqu'ici, l'on en était toujours à rechercher des renseignements plus précis, on manquait à peu près complètement de détails sur ces contrées si intéressantes. On était surtout en quête de documents tels qu'ils pussent établir avec certitude ce qu'on doit admettre touchant l'introduction et la durée du catholicisme en Amérique, d'autant plus que certains historiens catholiques ne se contentent pas de mettre en doute, mais nient absolument l'existence de ce fait historique.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, aux Archives vaticanes, des documents qui peuvent satisfaire ce légitime désir, du moins en partie.

Notre intention n'est pas aujourd'hui de faire l'histoire religieuse des pays américains qui furent connus et évangélisés par les Européens avant la découverte de Christophe Colomb. Nous nous limiterons, pour le moment, à préciser et éclaircir quelques faits de l'histoire du diocèse de *Garðar*, diocèse qui avait pour ressort le Groënland et le Nord-Est de l'Amérique.

Les Sagas Scandinaves attribuent la découverte et la colonisation du Groënland aux aventuriers normands Gunnbjorn (887) et Eric le Rouge (983), la découverte et la colonisation des côtes du Nord-Est de l'Amérique à Bjarn Herjulfson (986) et à Leif le Fortuné (1004). Quant à la conversion du Groënland au christianisme, d'après ces Sagas, ce fut l'œuvre du roi de Norvège, saint Olaf III le Grand (1015-1030), à qui revient aussi l'honneur d'avoir consolidé la foi chrétienne en Norvège². Ce récit des Sagas trouve sa confirmation dans la bulle de Nicolas V de l'année 1448, dont le texte original³ est demeuré inédit jusqu'ici⁴ (Voir le document III à la fin de ce mémoire). Dans cette bulle, le

Jéhié. — L'ÉVANGÉLISATION DE L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COL. 3

pape, selon l'exposé que lui avaient fait les Groënlandais, parle d'une tradition toujours vivante parmi « *les Indigènes et les colons* » du Groënland. D'après cette tradition, ce pays aurait été converti au christianisme, environ six cents ans auparavant, par les prédicateurs du roi saint Olaf, et depuis il s'est toujours maintenu fidèle à la religion catholique et soumis au Saint-Siège apostolique. L'indication « *annis fere sexcentis* » nous fait remonter au moins un siècle plus haut que les temps de saint Olaf, puisque la bulle date du milieu du xv^e siècle. Mais il ne faut pas prendre ces expressions pour une indication de stricte chronologie. Il est vraisemblable que cette tradition se compose de deux faits distincts et appartenant à des temps divers, faits qui font tous deux époque dans l'histoire du Groënland. D'un côté, c'est la première découverte de ce pays par Gunnbjorn; de l'autre, c'est la conversion des habitants qui eut lieu au moins un siècle plus tard. Dans l'ensemble, cette bulle nous fournit un nouvel argument contre l'authenticité de la bulle de Grégoire IV (831-32), qui place l'évangélisation du Groënland à une époque de beaucoup antérieure à celle de saint Olaf⁵.

On ne peut préciser l'époque de l'introduction du christianisme dans le continent américain aussi facilement que celle de sa prédication dans le Groënland. Nous n'avons que quelques vagues indications à ce sujet. En 1050, l'évêque saxon Jonus se rendit dans le Vinland pour évangéliser les indigènes, qui avaient déjà d'étroites relations avec les colons normands, jusqu'au point de contracter avec eux des mariages. Sa tentative lui valut le martyre⁶. Depuis se répétèrent divers autres essais de ce genre, dont l'histoire ne nous a laissé aucun souvenir exact, jusqu'à ce que l'Irlandais Eric-Ûpsi, consacré évêque régional des contrées américaines (1112-13), réussit à faire pénétrer la lumière de l'évangile chez les indigènes du continent. En 1121, il se rendit au Vinland et renouça à retourner au Groënland, pour se consacrer tout entier à l'évangélisation de ce nouveau pays⁷. Son apostolat produisit des fruits abondants, ainsi que nous l'attestent : 1^o les anciens manuscrits mexicains⁸; 2^o la relation écrite à la fin du xiv^e siècle par Antonio Zeno, dont un compagnon avait vécu plusieurs années parmi les indigènes du Vinland et avait retrouvé « *dans la bibliothèque du roi les livres latins qu'ils (les indigènes) ne comprennent plus* »⁹; et enfin 3^o ce fait que dans les documents relatifs à la perception des revenus de la Chambre apostolique au xiii^e siècle et dans les siècles suivants on voit figurer, au diocèse de Garðar, les produits du Vinland; nous reviendrons plus loin sur ce fait. Mais une preuve plus puis-

1. Jaffe-Bwald, *Reg. Rom. Pontif.*, n^o 2574 (1950).

2. Voir Mallat, *Introduction à l'histoire du Danemark*, t. I, p. 254.

3. Voir Græver, *o. c.*, p. 167; Gams, *Series episc.*, p. 334.

4. Lettre de M. Aubin du 19 juin 1830, dans *les Mém. de la Société royale des antiquaires du Nord*, 1840-43, pp. 9-13.

5. *Della scoperta dell'isola Frislanda. Eslanda, Esgroelandia, Esostilandia et Taaria fatto per due fratelli Zenti, M. Nicolo il cavaliere e M. Antonio*, chez Pietro Amati di S. Filippo, *Gli illustri viaggiatori italiani*, Roma 1855, p. 49.

1. Aujourd'hui le Labrador, le New-Foundland, la Nouvelle-Frèresse, la côte des États-Unis jusqu'à la Floride. Voir Spinner-Mante, *Hand-Atlas der Geschichte des Mittelalters und der neuerer Zeit*, III, anst. Goltz, 1880, n^o 63.

2. Voir Græver, *o. c.*, pp. 32 sq., 43 sq., 56 s.

3. Beaman, *The discovery of America by the Northerners in the tenth century*, London, 1844, pp. 153-154, donne la traduction d'un extrait de cette bulle faite par Paul Eggedes Eftær-rettinger.

sante encore des heureux effets de l'apostolat de Eric-Upsi nous est donnée par la relation de Christian Le Clerg, missionnaire pendant douze ans dans la Gaspésie (aujourd'hui l'Acadie et la Nouvelle-Ecosse) au xvii^e siècle. Il trouva partout chez les indigènes sauvages appelés « *Porte-Croix* » des traditions empruntées pour le fond à la Bible, une prière qui semblait être un écho du « *Pater noster* », et la croix qui était l'objet le plus vénéré du culte, soit dans les résumés, soit sur les tombeaux, soit sur les habits et sur les meubles: c'était le signe de leur supériorité sur les autres nations. Le Clerg conclut: « Dans le particulier, j'ai trouvé auprès de certains sauvages, que nous appelons Porte-Croix, une matière suffisante pour faire conjecturer et croire même que ces peuples n'ont pas eu l'oreille fermée à la voix des apôtres. » Quant à la situation religieuse de ces sauvages au xvii^e siècle, le missionnaire recourut, pour l'expliquer, à l'hypothèse suivante: une fois instruits dans la foi chrétienne, ces peuples retombèrent au cours des temps dans l'ignorance et dans l'idolâtrie, par suite du manque de prêtres catholiques; ils n'avaient pu ni perfectionner leur éducation religieuse, ni se maintenir dans la pureté de la foi¹.

Quant aux colonies du Groënland, durant le premier siècle qui suivit leur conversion, elles étaient rattachées, d'après les dispositions de Benoît IX (1044), à la province d'Hambourg-Brième, qui comprenait tous les pays septentrionaux du continent européen², et elles étaient confiées aux soins des évêques voisins de l'Islande. Après que le premier évêque régionaliste des pays américains, Eric-Upsi, se fut décidé à demeurer dans le Vinland, sans pensée de retour au Groënland, les colons timèrent, en 1123, une diète et, sur la proposition de Sotke Thoreresson, ils exprimèrent le vœu qu'un siège épiscopal fût érigé dans le Groënland. Le pays n'avait pas le nombre requis d'habitants pour former un diocèse. Cependant, à raison de l'éloignement et de la difficulté des communications entre l'Europe et le Groënland, le vœu de la diète réussit à se réaliser. Le premier évêque, Arnold, élu en 1124 et consacré par l'archevêque de Lund, fixa son siège, en 1126, à Gardar, qui devint ainsi la capitale de toute la région³. Le nouveau diocèse demeura suffragant de la province d'Hambourg-Brième jusqu'au milieu du xiv^e siècle⁴.

Lors de l'organisation de la province ecclésiastique de la Norvège, le diocèse de Gardar fut rattaché à cette province. En 1148, le pape Eugène III envoya le cardinal Nicolas, évêque d'Albano, devenu pape plus tard sous le nom d'Adrien IV, en qualité de légat *à latere* pour établir une hiérarchie régulière dans les royaumes de Suède et Norvège. Entre autres choses, le

1. Ch. Le Clerg, *Nouvelle relation de la Gaspésie qui contient les mœurs et la religion des sauvages gaspésiens*, etc. Paris, 1691, pp. 39 sff., 169-171.

2. Jaffé-Ewald, *o. c.*, n° 4419. Voir Spruner-Melnicke, *o. c.*, n° 65. *Erzbischofium Hamburg-Briemen*.

3. Gravend, *o. c.*, p. 166 sff. W. Bantheim, *Grönländ*, dans *l'Allgem. Encyklop. der Wissenschaften und Künste*,... H. Brockhaus, Leipzig, 1872, t. 92, p. 183.

4. Jaffé-Ewald, *o. c.*, n° 7622 (3493).

Jellé. — L'ÉVANGÉLISATION DE L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COL. 5

légat procéda à l'organisation de la province de Drontheim (Nidrosia, Trundum) et assujettit huit sièges épiscopaux à cette métropole¹. L'un de ceux-ci était précisément Gardar. L'œuvre du cardinal Nicolas fut confirmée par le pape Anastase IV, successeur d'Eugène III, par une bulle du 30 novembre 1154², dont le texte se trouve aussi inséré dans celle d'Innocent III, de l'année 1206³. De fait, à partir du milieu du xiv^e siècle, le diocèse de Gardar est toujours mentionné comme suffragant de l'église métropolitaine de Drontheim, dans les livres des cens du Saint-Siège; de même dans le *Provinciale Verus* d'Albinus, rédigé d'après les sources plus anciennes en 1183⁴; dans le *Liber censuum* de Cencius Camerarius de l'an 1192, et, plus tard, dans les *Liberi Tractatus*, dérivés du *Liber censuum* (Voir document I).

La sollicitude des Souverains Pontifes pour la délivrance de la Terre-Sainte nous vaut la possession de documents concernant le diocèse de Gardar en nombre plus grand à partir de la seconde moitié du xiii^e siècle que pour l'époque précédente. En ce temps, on prêche la croisade et l'on recueille les dîmes pour la Terre-Sainte jusque dans les régions les plus reculées du monde alors connu, même jusque dans l'Amérique boréale. Déjà, en 1261, l'évêque norvégien Olaf fait un voyage dans ce but dans ces contrées lointaines et amène les Groënlandais qui, jusqu'alors, jouissaient d'un régime républicain, à reconnaître l'autorité du roi de Norvège Hakon Hakonson, et à contribuer par des secours en hommes et en argent à l'œuvre de délivrance entreprise en faveur de la Terre-Sainte⁵. Dans les années suivantes, les fidèles du diocèse de Gardar continuent à payer les dîmes recueillies pour cet objet.

Parmi les diverses bulles pontificales adressées aux collecteurs des recettes de la Chambre apostolique dans le royaume de Norvège, il y en a quelques-

1. Card. Boson in Anastasium IV, voir Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, t. II, p. 388; Bignon, *Annal. ad a. 1148*; *Pagi ad a. 1148* (éd. Varet, 1740, t. XII, c. 424, 1379).

2. Jaffé-Ewald, *o. c.*, n° 9941 (6816).

3. *Et ne de cetero provincie Norvegie metropolitani possit cura desse, commissum sibi et subventioni tunc urbem Trundensem juxta dem provincie perpetuum metropolitani ordinari, et ad Alonensem, Hammarveopiansensem, Bergensensem, Stavengriensensem, insulas Orcadas, insulas Gathvrales, insulas Islandensium et Grenelandie episcopatus tanquam sue metropolitani perpetuis temporibus consistunt subiacere...* Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXVIII, c. 1083.

4. *Patrist. Reg. Rom. Pont.* n° 2688 («... Et ne de cetero Provincie Norvegie metropolitana cura non possit desse, commissum gubernatori sue urbem Nidrosie civitatem Provincie perpetuum metropolitani ordinari, et ad Alonensem, Amathiptiansensem, Bergensensem, Stavengriensensem, insulas Orcadas, insulas Karole, Sudhore et Islandensium et Grenelandie, episcopatus tanquam sue metropolitani perpetuis temporibus consistunt subiacere... » Arch. Vat. Reg. 7, ep. 214, f. 68 v.

5. « In regno Norvegie, metropolitani Trundum hoc episcopos suffraganeos habet: Bergensensem, Stavengriensensem, Hammarveopiansensem, Harslonensensem; habet quoque in regione Groenlandie episcopos Horradensensem; et in insula Hyglandie episcopum Phare. Sunt igitur numero VII. » *Gaspa pauperis solitarii Albinii*, Miss. Bibl. Vat. Lat. Ottoboni 3057, f. 140. Chez Migne, *Patrol. lat.*, t. XCVIII, c. 469. — Ici Albinus a confondu les quatre évêchés mentionnés dans la bulle d'Anastase IV: « insulas Orcades, insulas Gathvrales, insulas Islandensium et Grenelandie episcopatus, » au point de n'en faire que deux.

6. Voir M. P. Riabt, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, Paris, 1865, p. 364.

mes qui renferment des renseignements plus ou moins étendus sur le diocèse de Gardar. Elle nous permet de constater que l'archevêque de Drontheim¹ et l'évêque de Bergen² furent chargés, à diverses époques, de recueillir en personne les dîmes dans le diocèse de Gardar. En outre elles font voir que le diocèse comprenait non seulement le Groënland, mais encore des pays du continent américain, ce qui donne une idée de la vaste étendue de cette église. C'est précisément ce motif que, en 1276, l'archevêque de Dronheim invoquait auprès du pape Jean XXI pour être dispensé de l'obligation de parcourir en personne le diocèse de Gardar à l'effet de recueillir le cens et la dîme : à son avis, cinq années n'auraient pas suffi pour accomplir pareille mission³. Or, d'après une autre bulle de la même année⁴, nous savons qu'il suffisait de six ans pour visiter les autres diocèses de la même province, lesquels correspondaient au royaume de Norvège tout entier. Il en résulte que le diocèse de Gardar était, à lui seul, presque aussi étendu que l'ensemble du royaume de Norvège. Aussi, en raison de ces motifs, le pape Nicolas III accorda, en 1279, des pouvoirs extraordinaires aux clercs délégués par l'archevêque de Dronheim pour encaisser les dîmes dans le diocèse de Gardar⁵. D'une bulle de Martin IV, de l'année 1282, il résulte que la dîme et le cens, dans le diocèse de Gardar, se payaient en marchandises et en produits naturels, à savoir, en peaux de bœufs et de phoques et en dents de baleine; tout cela était transporté en Norvège, et, là, échangé contre de l'argent⁶. On sait qu'il n'y avait pas de bœufs dans le Groënland et que le peuplé de cette contrée payait la dîme en produits de pêche⁷. Les peaux de bœufs, que recueillaient les agents de la Chambre apostolique, étaient donc données par les fidèles d'une autre région du diocèse, c'est-à-dire du Vinland et des contrées voisines. Et, de fait, dans les dîmes de l'année 1307, nous voyons figurer les produits du Vinland⁸.

Après le concile de Vienne (1311), fut publiée la dîme sexennale à la charge du clergé et l'évêque de Gardar, Arninus, se rendit à sa résidence, en 1315,

1. Pothast, *o. c.*, nos 21192, 21193, 21524, 21855.

2. Bulle inédite de Boniface IX, du 16 sept. 1402. « Venerabili fratri Jacobo episcopo Bergenensi in Nidrosiansi, Bergenensi, Stavangrensi, Pharonsi, Sorenensi et Grandansi (sic) coryvathibus et diocesisus fructuum et proventus Camere Apostolice debitum Collectori. » — « Ex fidelis sollicita et diligenti. » — Datum Rome apud Sanctum Petrum sextidiechmo kalendas octobris, anno tertiodecimo. » Arch. Val. Ann. 33, t. 12, fol. 194.

3. Pothast, *o. c.*, no 21192.

4. Pothast, *o. c.*, no 21193.

5. Pothast, *o. c.*, no 21524.

6. Pothast, *o. c.*, no 21858.

7. Cela se conclut avec certitude de l'examen des sources suivantes de l'époque immédiate-ment postérieure : 1° la relation déjà citée des frères Zeno, *o. c.*, p. 46 sq; 2° une description, inédite jusqu'ici, de la Norvège et de l'Islande au XIV^e siècle, contenue dans la Miscell. in-4^e du XV^e siècle de la Bibl. Chigi, I, VII, 392, fol. 28 r. et 31; et dans l'autre Miscell. in-4^e de l'an 1559, Bibl. Corsini, 89, G. 2, fol. 103 et 114; 3° la bulle d'Alexandre VI de l'an 1492-93, que nous donnons dans l'Appendice no IV.

8. Gravien, *o. c.*, p. 178.

pour l'organiser¹. Au mois d'août 1326, le pape Jean XXII envoya en Suède et en Norvège deux nonces collecteurs, Jean de Seron, prieur du monastère des Dominicains à Figeac, près de Cahors, et Bernard d'Orueil, curé de Novaux, dans le diocèse d'Alat, pour recueillir cette dîme². Le compte rendu de cette mission se trouve tout entier aux Archives Vaticanes, dans le volume manuscrit *Rationes Collectorie Svecie, Norwegie, Gotie et Anglie, 1310-1326, 227*. Il renferme le relevé de toutes les sommes recueillies dans chaque diocèse pour le compte de la dîme sexennale et du denier de saint Pierre; puis leur conversion en florins, les opérations de change auprès des divers banquiers, les dépenses du voyage et, enfin, le compte définitif présentée par les deux nonces à leur retour à Rome en 1329. Nous en reproduisons, dans l'appendice, des passages inédits, ceux qui intéressent le diocèse de Gardar (voir document II).

Le nonce Bernard d'Orueil reçut de l'archevêque de Dronheim, le 11 août 1327, la dîme sexennale du diocèse de Gardar en faveur de la Terre-Sainte en dents de morse, du poids de 127 lippons norvégiennes, et il les vendit au marchand flamand, Jean d'Ypres, pour 12 livres et 14 sols tournois d'argent. La moitié de la dîme fut donnée au roi en vertu d'un indult du pape Jean XXII, et l'autre moitié fut convertie en florins d'or et envoyée à la Chambre apostolique (II. 1). Dans le compte final du collecteur cette somme figure en florins d'or parmi les dîmes des autres diocèses (II. 3). Le même jour, le nonce reçut, pour cens annuel du denier de saint Pierre, pour le diocèse de Gardar, des dents de morse de la valeur de six sols tournois d'argent (II. 2). En réduisant ces deux sommes en monnaie courante norvégienne³, d'après laquelle était fixé le montant des taxes à percevoir, nous voyons que le diocèse de Gardar avait payé 338 marcs pour la dîme sexennale, c'est-à-dire 56 marcs 1/3 pour chaque année et 6 marcs pour le cens annuel du denier de saint Pierre.

1. Th. Pourtais, *Historia Gronlandica*, p. 251, cité par Gravien, *o. c.*, p. 178.

2. Il y a plusieurs bulles relatives à la mission des deux nonces. Nous n'en mentionnons que deux adressées ainsi à l'évêque de Gardar :

1326, 29 augusti. — « Venerabili fratri... archiepiscopo Nidrosiansi et dilectis filiis universis abbatibus, prioribus, Decanis — constitutis. — Si uni membro patienti. — Datum Avinionie IV Kalendas septembris anno decimo. — In eundem modum episcopo Grenlandensi. »

1326, 30 augusti. — « Archiepiscopo Nidrosiansi. — Cum nos dilectos filios Johanne de Serone. — Datum Avinionie III Kalendas septembris, anno decimo. — In eundem modum episcopo Grenlandensi. » Arch. Vat. Reg. 133, fol. 374, ep. 2199; fol. 375 v. ep. 2203.

3. La monnaie usuelle norvégienne, *parva pecunia norveica*, émit faite d'un argent inférieure à celui des *stearings*, comme il est dit expressément dans la *Littera quædam domini Bernardi de Ortois pro pecunia decime sazannatis in regno Norwegie et Svecie*, du 19 janvier 1328 : « quod argentiun est de minori igitur quam *stearangi* argenti. » Arch. Vat. *Soluta. Serviti. com.* 1326-33, 319, fol. 84. Un marc de cette monnaie usuelle équivalait, en 1327, à 3 sols de *stearings*, à 1 sol tournois d'argent; de sorte que 1 marc de *stearings* d'argent équivalait à 3 marcs de la monnaie usuelle, et 1 marc d'argent tournois à 4 arch. Vat. *Collectorie regni Norwegie Svecie, Ungarie, etc.*, a. 1282, 219, fol. 19; *Rationes collectorie Svecie, Norwegie, etc.*, 227, fol. 32 v.

Or, la dime sexennale était imposée au clergé à raison de 1/10 des revenus des bénéficiaires. Le clergé du diocèse de Gardar avait donc un revenu annuel de 563 marcs. Ce chiffre montre clairement que le clergé devait être assez nombreux et assez riche. Et, de fait, en comparant la dime du diocèse de Gardar avec celle du reste de la province, on voit qu'elle forme 1/40 de la dime perçue dans toute la province de Drontheim, et qu'elle est, par rapport à celle du diocèse même de Drontheim, dans la proportion de un à douze. En nous basant sur la somme annuelle du denier de saint Pierre de six sols tournois, équivalant à six marcs de la monnaie usuelle norvégienne, nous pourrions déduire approximativement le nombre de la population du diocèse de Gardar. Dans le royaume de Norvège, le denier de saint Pierre était fixé à un denier usuel par foyer². En admettant que le marc équivalait à 102 deniers, nous avons le chiffre 972, qui nous représenterait le nombre des foyers dans le diocèse de Gardar. Mais ce chiffre n'est qu'approximatif et inférieur au nombre réel. En effet la dime était payée en marchandises. Or, nous sommes en droit de croire que ces marchandises furent vendues pour un prix inférieur, comme cela arriva cette même année dans un autre cas³. C'est pourquoi nous pourrions, sans crainte d'exagérer, admettre en chiffres ronds que, en 1327, il y avait, dans le diocèse de Gardar, 1000 foyers taxés pour le cens de saint Pierre. Par un calcul analogue sur la somme recueillie dans le reste de la province⁴, nous arrivons à dire que les huit autres diocèses contenaient en tout 29.000 foyers. Le diocèse de Gardar représente donc 1/30 des foyers de toute la province. Supposons qu'il y avait en moyenne dix personnes par foyer, nous concluons qu'il y avait, en 1327, environ 10.000 fidèles dans le diocèse de Gardar, et 300.000 dans toute la province.

Outre ces indications qui contribuent à nous donner une statistique approximative du diocèse de Gardar au XIV^e siècle, la rapport des collecteurs nous

1. La contribution annuelle de chaque diocèse de la province de Drontheim émit en marcs de la monnaie usuelle norvégienne : Drontheim 701 1/2, Bergen 450, Stavanger 249, Hamar 259, Orkney 25, Høja 833 1/3, Groenland 56 1/3; total 2.719. *Rationes collat.*, citées précédemment. — La dime des diocèses de Farsø et de Skalhøi ne sont pas enregistrées; mais en calculant d'après le denier de saint Pierre, nous trouvons qu'ils payaient ensemble la même somme que le seul diocèse de Gardar (voir n. 4).

2. *Liber censuum genivium* chez Migne, P. L. t. XCVIII, 486 : « In Norvegia : singuli laici I monetam etiam terra. » Voir *Provinciale*, de Genibus Cameracensis (App. n° I. 1.) Nelandi curia. Aragonite *Regesta*, de l'an 1332-1362; Arch. Vat. Mus. pergam. Arm. XXXV. t. 70, fol. 58 : « De censu regni Norvegie solvendo ecclesie Romanæ. Omnes et singuli domus totius regni Norvegie solvere debent pro censu ecclesie Romanæ. Omnes et singuli monete curribilis in illo regno. » Les recettes de la Chambre apostolique étaient touchées dans cette monnaie usuelle « parva pecunia norvegica » (voir n. 1) et puis converties en sterlings d'argent. Polhast, *o. c.*, n° 21195, 21850, 21860.

3. « Item XXV^m denarium de rotundis computatis pro XII marcis cum dimidia parve pecunie qui dantes fuerunt venditi pro XII marcis parve pecunie norvegice. » *Rationes coll. Svecicie Norvegice*, etc., 227, fol. 3 v.

4. Les diocèses de la province de Drontheim payaient annuellement le denier de saint Pierre en marcs de parve pecunia norvegica : Drontheim 27, Bergen 30, Stavanger 13, Hamar 10, Orkney 29, Farsø 1 1/3, Skalhøi 5, Høja 31, Groenland 6; total 168. L. c., fol. 7 s.

fournit une autre particularité intéressante. C'est la mention d'une coupe en noix d'outre-mer, à pied d'argent, de la valeur de deux florins d'or, reçue en legs, en faveur de la Terre-Sainte (II. 3.). Cette noix d'outre-mer, certainement, provenait du continent américain; était-ce une noix de coco? Le coco-tier ne pousse pas plus au nord que la Floride. Il est permis de conjecturer que cette coupe était faite en bois d'ébène, arbre qui se trouvait dans le Vinland en assez grande abondance pour être devenu, dès le XI^e siècle, un article d'exportation pour l'Europe¹.

Dans les années suivantes, les conditions religieuses du diocèse de Gardar s'étaient toujours améliorées. En 1418, ce diocèse paya, pour la dime et le denier de saint Pierre, 2600 livres de dents de phoque², donc plus du double de ce qui avait été payé en 1327. Le nombre des clercs et des fidèles s'était donc considérablement accru. A ce que nous apprennent les descriptions de cette époque, le Groenland seul comptait douze églises paroissiales, outre la cathédrale et un monastère de Dominicains³. Les voyageurs modernes en ont retrouvé les ruines⁴.

En 1418, le Groenland eut à subir une invasion de barbares, venus du continent américain⁵, qui débarquèrent sur le littoral, pillèrent et incendièrent tous les lieux habités; les habitants furent conduits en esclavage. Seules, neuf églises échappèrent à la destruction, parce que, situées dans l'intérieur, elles étaient défendues par la rigueur du climat.

Trente ans après, les Groenlandais réussirent à se soustraire à la captivité et rentrèrent dans leur patrie; ils reconstruisirent de leur mieux quelques-unes des églises du littoral, et s'adressèrent au pape Nicolas V pour lui demander de restaurer le culte chrétien en envoyant un évêque et des prêtres, dont ils sentaient vivement la privation : en effet, lors de l'invasion, les prêtres avaient été massacrés par les barbares ou avaient dû chercher leur salut dans la fuite. Dans la requête présentée au pape, les Groenlandais racontent, en termes émouvants, la catastrophe dont ils ont été les victimes et les souffrances qu'ils ont endurées pendant trente ans de captivité dans le continent situé au sud du Groenland. Le pape exauça les prières des Groenlandais, et, en 1448, il chargeait l'évêque de Høla et Skalhøi de restaurer la religion en Groenland (III). Mais, pour des causes demeurées inconnues,

1. *Masur s. musurve* veteres dixere acervis quandam speciem, sire betulae nodosae, quae magis apud eos proli habebantur, cantharis, poculis, cultrorem manubryis, alisque rebus fabricandis apta. » Suoneur *Shrudleson Heimstrænga*, t. I. *Sage of Olaf*, cap. CVII, p. 311, n. d. cité par Grævier.

2. Voir Grævier, *o. c.*, p. 179.

3. Outre la description de ce monastère que nous trouvons dans Zeno, *o. c.*, p. 46, il en existe une autre dans la description inédite de Norvège et Islande au XIV^e siècle déjà mentionnée (voir note 7, p. 183); elle concorde avec la première jusque dans les moindres détails.

4. Voir Grævier, *o. c.*, pp. 36 s., 57, 198.

5. L'hypothèse admise jusqu'ici attribue cette invasion à une bande de pirates anglais. Mais il résulte avec évidence, de la bulle de Nicolas V, que ce fut l'œuvre des sauvages qui habitent sur le continent américain voisin.

cette décision resta sans effet. Au bout d'un demi-siècle, les Groëlandais renouvellèrent leur demande devant Innocent VIII. Leur situation était alors bien digne de commiseration : abandonnés à eux-mêmes depuis près d'un siècle, sans évêque¹ et sans prêtres pour les instruire, beaucoup d'entre eux étaient tombés dans l'ignorance et dans l'oubli de la foi de leurs pères; le seul souvenir qu'ils en eussent conservé était un corporal qui était exposé une fois par an à la vénération publique; c'était le corporal sur lequel, cent ans auparavant, le dernier prêtre groëlandais avait consacré le corps du Seigneur. Enm par cette touchante requête, le pape Alexandre VI, qui venait de succéder, en 1492, à Innocent VIII, envoya, au siège de Gardar, Mathias, moine bénédictin déjà promu à l'épiscopat par son prédécesseur. « C'était « un homme rempli d'une sainte ardeur pour le salut des pauvres Groëlandais, qui était disposé à risquer sa vie, au besoin, pour parvenir dans son « diocèse. » (Voir document IV).

Cela se passait précisément à l'époque où l'Europe recevait avec admiration les premières nouvelles de la découverte de Colomb.

1. J'ai en la bonne fortune de retrouver les nominations d'autres évêques du XV^e siècle restés inconnus jusqu'ici, si bien que nous en connaissons presque toute la série. Mais ceux-ci n'avaient que le titre et ne résidaient pas dans leur diocèse.

DOCUMENTS

I

Dioceses provinciae Nidrosiensis a XII^{to} usque ad XV^{um} saeculum.

1

a. 1192. — Census s. Petri in regno Norvegiæ. Cenci Camerarii « *Liber censuum* ». Mss. autogr. 1192 a. Biblioth. Vat. Lat. 8486, fo 55 v.

NORWAGIA

In archiepiscopatu Nidrosiensis...	In episcopatu Suderensium
In episcopatu Bergensi.....	Ecclēsia sancti Colombi de
In episcopatu Stannengrensi...	Insula Hy II <i>hizantios annuntium</i> l.
In episcopatu Hamnacoepensi....	In episcopatu Carul[ar]jensi ² .
In episcopatu Hasslonensi.....	
In episcopatu Horchedensium....	

Notandum quod singule domus Norvegiæ singulos
dant denarios monete ipsius terre.

1. Addition du XIII^e siècle.

2. Mss. « *In episcopatu Cardocensi*. » Cenciis a commis l'aveu de transporter les paroles : « *In episcopatu Carul[ar]jensi* » de la rubrique « Norvegia » dont il a laissé la fin en blanc, à la rubrique précédente « Anglia », fo 54 v.

2

c. 1400. — Census s. Petri in regno Norvegiæ. Cenci Camerarii « *Liber censuum* ». Mss. XV s. Arch. Vat. Arm. XXXV, t. 18, fo 44.

NORWEGIA

In Archiepiscopatu Nidrosiensis...	In Episcopatu Suderensium alicor Manensium
In Episcopatu Bergensi.....	Ecclēsia sancti Colombi de Insula
In Episcopatu Stannengrensi....	Hy II <i>Bisantios annuntium</i> .
In Episcopatu Hamnacoepensi....	In Episcopatu Schlotensi in Islandia....
In Episcopatu Asslonsi.....	In Episcopatu Holensi in Islandia....
In Episcopatu Horchedensium...	In Episcopatu Pharensium in Grothlandia....
	In Episcopatu Gardensi in Grothlandia....

Nota quod singule domus Norvegiæ singulos
dant denarios monete ipsius terre.

3

c. 1460. — Episcopatus suffraganei provincie Nidrosiensis. « *Liber taxarum* » Mss. a. c., 1460. Biblioth. di Bologna; editi Döllinger *Beiträge zur poln. Kirchengesch. und Culturgeschichte der sechs letzten Jahrhunderten*, II Bd. (1863), p. 293 :

Archiepiscopus Nidrosiensis hos habet suffraganeos :

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| 1. Bergensem | 8. Groeländensem ¹ |
| 2. Stavangrensem | 9. Faensenum |
| 3. Hamerensem | 10. Scolorensem |
| 4. Aslonsensem | 11. Olsensem |
| 5. Horchedensem | 12. Grandensem ¹ |
| 6. Pharensensem | 13. Nebländensem. |
| 7. Sodrönsensem | |

II

Rationes Collectorie Sveviae, Norvegiae, Gothiae et Angliae. 1316-1336. Cod. Chart. XYV. Arch. Vatic. N 227².

1

Decima Terrae Sanctae anno 1327 collecta in Gardarēnsi diocesi; fo 5 v.
Groeländensium.

Decima episcopatus Groeländensium recepta fuit per me Bernardum de Orvoglio in
dentibus de rocardo; quam decimam recepi Berge a domino archiepiscopo Nidrosiensium anno Domini millesimo CCCo XXVIIo et XI die mensis augusti; videlicet
CXXVII Hispanos ad pondus Norvegiæ.

1. Le diocèse de Gardar se trouve deux fois mentionné.

2. Ce ms. a déjà été décrit par P. A. Munich, *Oplysning om det pavelige Arckiv*, Christiania, 1876. Voir *Archivische Zeitschrift*, 1879, p. 73, et nous en donnons trois passages inédits.

Postquam anno quo supra et VI die mensis septembris vendidi dietos dentes de consilio dominorum archiepiscopi Nidrosiensis et episcopi Bergensis Johanni Dypre mercatori de Flandria precio XII librarum ac XIII solidorum tunonensium argenti; de quibus XII librarum et XIII solidorum tunonensium argenti habuit dominus rex Norvegie medietatem. Reliquam vero medietatem, reitimi ego dictus Bernardus de Ortois pro camera domini pape; que sex libras et VII solidos tunonenses argenti promisi mihi reddere dictus mercator Brngis in florentis auri. Computando unum florenum pro XIII [solidis] tunonensibus argenti et uno sterlingo, ascendunt dicte sex libre et VII solidi CXVIII florenos auri et III [solidos] tunonenses argenti. Quam pecuniam habuit ego Bernardus a dicto mercatore, videlicet pro parte camere domini pape

CXVIII florenos auri, — III [solidos] tunonenses argenti.

2

Census S. Petri anno 1337 collectus in Gardaransi diocesi, fo 7 v. et 8.
Hec sunt recepte de demario sancti Petri regni Norvegie.

Anno Domini millesimo CCCo. XXXVIIo.....

Anno quo supra et die XI mensis augusti, recepi ego Bernardus de Ortois a domino archiepiscopo Nidrosiensis pro demario sancti Petri episcopatus Grenellen- densis III hispanos dentium de roardo. Postquam anno quo supra et VI die mensis septembris vendidi dictos dentes Johanni Dypre mercatori de Flandria habuit pro quolibet hisponso II solidos tunonenses argenti. Ascendunt dicti tres hisponsi sex solidos tunonenses argenti.

3

Computus titulorum Camere Apostolicæ ex decima sexennali in regno Norve- giæ et ex legitimis Terræ Sanctæ in regno Sveciæ annis 1336-30 perceptorum,
fo 10, 21 v. et 26 v.

Computus fratris Johannis de Serone et magistri Bernardi de Ortois Nanciorum ad regna Sveciæ et Norvegiæ destinatorum,

Primo dixerunt se recepisse in regno Norvegie de decima sexennali in civitatibus et diocesis Osloensi, Amarensi, Nidrosiensis, Bergensi, Slawangrensi, Grenellen- densi et Orlandensi per felices recordationis dominum Clementem papam V imposta.

IIIo LXXXVIII marcus, V uncias, III quantiones unce argenti ad pondus Nor-
manni

CLIII florenos auri

III uncias cum dimidia auri ad dictam pondus

III denarios tunonenses argenti Regis Francie

XCII libras, XIII solidos, II denarios sterlingorum argenti

IIIo VIIIo XXXVIII marcus, V uncias, III quantiones parve monete Noricane.

Item dixerunt se recepisse in regno Sveciæ.....

Item de legitimis Terræ sanctæ dixerunt se recepisse ibidem

II uncias auri ad pondus de Stoccolmis

XIII marcus argenti ad pondus de Stoccolmis

XXVII marcus, III uncias argenti ad pondus de Searis
Unum eipham de nuce ultramarina cum pede argenti.

Unus eiphus de nuce ultramarina, cum pede argenti, eximatus II. florenos auri.

III

1448, septembris 22. *Papa Nicolaus V mandat Gotsvino episcopo Skalholtiensi et Gotschalke episcopo Holensi, ut inquisito statu diocesis Gardaransis, de consilio etiam sui Metropolitanii, hierarchiam ecclesiasticam in eadem auctoritate apostolica restituant.* Arch. Vat. Reg. 407, fo 951.

Nicolaus etc. Venerabilibus fratribus [Gotsvino] Schaoltensi et [Gotschalke] Olensi Episcopis salutem etc. Ex iniuncto nobis desuper apostolicæ servitutis officio universarum ecclesiarum regimini presidentes, sic auctore domino pro animarum salute precioso Salvatoris redemptas commercio nostre sollicitudinis curam impendimus, ut illas non solum impietatis et errorum procellis sepius fluctuantes, sed et tumens et persecutorum turbibus involutas ad statum optime tranquillitatis reducere studeamus. Sane pro parte dilectorum filiorum indigenarum et universitatis habitatorum insule Grenolandie, que in ultimis finibus oceanii ad septentrionalem plagam Regni Norvegie in provincia Nidrosiensis dicitur situata, iacturabilis querela nostrum turbavit auditum, amaritavit et mentem, quod in ipsam Insulam cuius habitatores et incolæ ab annis fere sexcentis Christi fidem gloriosè sui precensis Beati Olavi Regis predicatione suscepserant, firmam et inlenteantiam sub sancte Romane ecclesiæ et sedis apostolicæ institutis servarunt; ac quod tempore succedente in dicta insula populis assidua devotione flagrantibus, sanctorum edes quamplurime et insignis ecclesiæ Cathedralis erectæ fuerunt, in quibus divinus cultus sedulo agebatur donec, illo permittente, qui impervertabili sapientie et scientiæ suæ somnium persepe, quos diligit, temporaliter corrigat, et ad meliorem emendam castigat, ex finitimis heteroibus paganorum ante annos triginta classe navali barbari insurgentes, cunctam habitatorum ibidem populum crudeli invasione aggressi et ipsam patriam edesque sacras igne et gladio devastantes solis [in] insula novem reliquis ecclesiis parrochialibus, que latissimis dicitur extendi terminis, quos propter crepidines montium commode adire non poterant, miserandos utriusque sexus indigenas, illos precipue quos ad subeundum perpetue onera servitutis aptos videbant et fortes tanquam ipsorum tyranni accomodatos, ad propria vexerant capivos. Verum quia, sicut eadem querela subiungebat, post temporis successum quamplurimi ex captivitate predicta redemptis ad propria et refectis hinc inde locorum ruinis, divinum cultum posseceant ad instar dispositionis pristinæ ampliare et instaurare desiderant; et quia propter preletiarum calamitatum pressuram fame et inedia laborantibus non suppetebat hucusque facultas presbyteros nutriendi et presulum, toto illo triginta annorum tempore Episcopi solatio et sacerdotum ministerio caruerant, nisi quis per longissimam diem et locorum distanciam divinarum desiderio offitorum ad illas se conferre voluisset ecclesiæ, quæ manus barbaricæ illeas preternasti, nobis humiliter supplicari fecerunt quatenus eorum pio et salutari proposito paternam miseratione [s]uccurrere? et ipsorum in spiritibus

1. Mss. omis.

2. Mss. *chocurere*.

supplere defectus nostrumque et apostolicæ sedis in premissis favorem imperitari benevolum dignaverunt. Nos igitur dierum indigenarum et universitatis habitatorum prefate insule Grenolandie iustus et honestis precibus et desideriis inclinati, vestre et eorum circumstantiis certam noticiam non habentes fraternaliter licita scripta committimus et mandamus, quantum vos vel aliter vestrum diligentem examine auditis et intellectis premissis, si ea veritate fulciri compertitis ipsamque populum et indigenos numero et facultatibus adeo sufficienter esse resumptos, quod id pro nunc expedire videbitis, quod ipsi affectare videntur, de sacerdotibus ydonensis qui parochias et ecclesias resarcitas gubernent, sacramenta ministrent et si vobis sive alteri vestrum demum expedire videbitur et opportunum, petitis ad hoc Metropolitanum consilio, si loci distantia patietur, personam utilem et ydoneam et instituere ac sibi munus consecrationis in forma ecclesiæ consueta nomine nostro impendere et administrationem spiritualium et temporalium concedere, recepto ab eodem prius iuramento nobis et Romane ecclesiæ debito et consueto valentis vel alter vestrum valeat; super quibus omnibus vestram conscientiam operamur, plenam et liberam vobis vel alteri vestrum auctoritate apostolica concedimus tenore litterarum ac aliis in contrarium editis non obstantibus quibuscumque. Datum Rome apud Sanctam Potentianam Anno etc. millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo, duodecimo Kalendas Octobris, Pontificatus nostri anno secundo.

IV

1492-93. *Papa Alexander VI mandat, ut bullæ pro Mathia O. S. Benedicti ab Innocentio VIII ad sedem Gardanensem iam pronoto, gratis expendantur.* *Arch. Vat. Diversorum Alexandri VI, Ann. 29, T. 50, fol. 23.*

Cum ut accepimus ecclesia Gadensis in fine mundi sita in terra Gronlandie in qua homines commorantes ob defectum panis vini et olei siccis piscibus et lacte utitur consueverunt; et ob id ac propter rarissimas navigationes ad dictam terram causantibus intentissimisagnarum congelationibus fieri solitas navis aliqua ab obtinenda facta non creditur applicuisse; et si navigationes huiusmodi fieri contingeret pro-existent; et propterea eidem ecclesiæ similiter ab obtinenda annis vel circa nullus penitus episcoporum vel presbyterorum apud illam personaliter residendo prefuisse dicitur. Unde ac propter presbyterorum catholicorum absentiam eventum quamprimum dioecanos olim catholicos sacrum per eos baptismum susceptum proli dolori refuel grasse, et quod incolæ eiusdem terre in memoriam christiane religionis non habent nisi quoddam corporale quod semel in anno presentetur super quo ante centum annos ab ultimo sacerdote tunc ibidem existente corpus Christi fuit consecratum. His igitur et aliis consideratis considerandis, felicis recordationis Innocentius papa VIII. predecessor noster, volens dicte ecclesiæ tunc pastoris solatio destitute de utilitate ydoneo pastore providere, de fratrum suorum consilio de

lehtë. — L'ÉVANGÉLISATION DE L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COL. 15

quorum numero tunc eramus venerabilem fratrem nostrum Mathiam electum Gadensem ordinis sancti Benedicti de observantia professum ad nostram instantiam dum adhuc in minoribus constituti eramus proclamatum ad dictam ecclesiam summo opere ac magno devotiois fervore accensum pro deviatorum et renegatorum moribus ad viam salutis eterne reducendis et erroribus huiusmodi eradicanis vitam suam periculo permaximo sponte et libere subiacendo navigio etiam personam illius proficisci intendentem eidem episcopum prefecit et pastorem. Nos igitur eiusdem electi pium et laudabilem propositum in Domino quamplurimum committimus sibi que in premissis aliquo subventionis auxilio propterea eius pauperum mandantes sibi que in premissis gravatus existit, succurrere cupientes, motu proprio et etiam ex certa nostra scientia de fratrum nostrorum consilio et assensu, dilectis filiis rescribendam, abbreviatoribus neonon sollicitioribus ac plurimatoribus litterarumque registrarioribus ceterisque tam Cancellariis quam Camere nostre tollite officialibus quibuscumque sub excommunicationis late sententis pena ipso facto incurrenda committimus et mandamus ut omnes et singulas litteras apostolicas de omnibus et singulis eorum officis gratis ubique pro dicto absque cuiuscumque taxe solutione seu extractione expendant et expediiri faciant omni contradictione cessante. Neconon Camere apostolicæ clericis et notariis ut litteras seu bullas huiusmodi dicto et aliorum iurium quorumcumque in similibus solvi solitorum libere tradant et consignent motu et scientia similibus ac sub penis predictis committimus et mandamus in contrarium facientes non obstantibus quibuscumque fiat gratis ubique quia pauperum etc. Datum..... (Anno primo.)

1. Mss. regense.
2. Mss. de.